

La politique sociale

En 2012, les dépenses d'action sociale financées par le MEN et le MESR se sont montées à **37,1 millions d'euros**, dont :

- **25,8 millions** de crédits consommés par les académies ;
 - **11,3 millions** de subventions versées à différents partenaires qui mènent des actions en faveur des agents sur l'ensemble du territoire.
-

Méthodologie

Sources

Les données sur la politique sociale sont issues du bilan de l'action sociale communiqué par le bureau de l'action sanitaire et sociale de la direction générale des ressources humaines (DGRH C1-3).

Avertissement

Bien qu'il soit intégré dans la partie consacrée aux personnels de l'enseignement scolaire, ce chapitre couvre les dépenses d'action sociale effectuées pour les agents relevant non seulement de la mission de l'enseignement scolaire mais également pour les personnels des établissements d'enseignement supérieur restant rémunérés sur le titre II de la mission de l'enseignement supérieur et de la recherche.

En revanche, ne sont pas concernées les dépenses d'action sociale pour les personnels des établissements d'enseignement supérieur passés aux responsabilités et compétences élargies, des réseaux des œuvres universitaires et scolaires ou de la documentation pédagogique (Cnous, Crous, CNDP, CRDP, CIEP et Onisep).

La présentation des dépenses par programme de financement (214, 139 et 150) permet d'identifier systématiquement les populations bénéficiaires.

Élément de la gestion des ressources humaines, l'action sociale en faveur des personnels est destinée à accompagner et à aider les agents aux différentes étapes de leur vie professionnelle ; elle doit contribuer à leur bien-être personnel et permettre d'améliorer leurs conditions de travail. Cette action, à laquelle sont étroitement associés les partenaires sociaux, est mise en œuvre aux niveaux central, académique et départemental.

Les prestations d'action sociale :

- soit présentent un caractère strictement ministériel ;
- soit sont gérées au niveau ministériel mais définies par circulaire interministérielle (prestations à réglementation commune) ;
- soit sont définies juridiquement par le ministère de la fonction publique et gérées par différents prestataires, par exemple, les chèques vacances, Cesu, l'aide à l'installation des personnels.

Par ailleurs, le MEN conduit un partenariat avec la MGEN pour la mise en œuvre de dispositifs de promotion de la qualité de vie au travail et d'accompagnement social des personnels, avec une participation de 3,6 millions d'euros.

Il participe également au financement de la protection sociale complémentaire assurée par la MGEN (2,2 M€).

L'État verse en outre à quelques associations une subvention annuelle correspondant à la participation de l'administration aux frais de fonctionnement et permettant de pratiquer une réduction financière des tarifs des différentes activités qu'elles mettent en place (vacances, culture, loisirs, etc.).

Au total, les dépenses d'action sociale se sont élevées à 37,1 millions en 2012.

Les cinq premières parties développent les actions sociales correspondant aux crédits consommés par les académies et la dernière, les actions concertées avec la MGEN.

1. Les dépenses d'action sociale des académies par programme Lolf

Dans le cadre du pilotage national, l'action sociale est observée au travers des crédits qui lui sont consacrés dans les programmes Lolf « Soutien à la politique de l'éducation nationale » (programme 214), pour tous les agents du MEN exceptés les enseignants du secteur privé. Ces derniers perçoivent des prestations au titre du programme « Enseignement privé du 1^{er} et du 2nd degrés » (programme 139). Le programme « Formations supérieures et recherche universitaire » concerne les agents du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR) rémunérés sur le titre II du programme 150.

Les agents relevant du champ rappelé ci-dessus ont bénéficié de 25,8 millions d'euros d'aide au titre de l'action sociale en 2012 [Tableau 1]. Sur ce total, 13,2 millions sont affectés à l'enseignement scolaire public, 0,9 million à l'enseignement privé et 0,2 million à l'enseignement supérieur.

La répartition de ces dépenses s'établit comme suit : 44,8 % pour les prestations interministérielles (PIM), 31,9 % pour les actions sociales d'initiative académique (Asia) et le comité interministériel des villes (CIV) et 23,3 % pour les secours.

Les dépenses totales effectuées en 2012 par les académies au titre de l'action sociale sont très légèrement inférieures à celles de 2011.

Toutes les prestations, ministérielles et interministérielles, attribuées par le programme « Formations supérieures et recherche universitaire » (programme 150) ont très nettement diminué (de plus de 40 %), du fait du passage d'une grande majorité des établissements d'enseignement supérieur aux responsabilités et compétences élargies (RCE) dans le cadre de la loi LRU.

Pour les programmes relevant du MEN, qui financent près de 98 % des dépenses [Graphique 1], la baisse est de l'ordre de 2 %.

Tableau 1 – Dépenses d'action sociale des académies en 2012 (hors subventions versées aux associations et à la MGEN) et évolution rapportée à 2011, par programme Lof

	Programme Lof							
	Soutien à la politique de l'éducation nationale (1)		Enseignement privé du 1 ^{er} et du 2 nd degrés (2)		Formations supérieures et recherche universitaire (3)		Total	
	Dépenses en €	Part en %	Dépenses en €	Part en %	Dépenses en €	Part en %	Dépenses en €	Part en %
PIM	9 465 233	41,8	1 687 616	64,9	416 553	70,2	11 569 402	44,8
Évolution 2012/2011 (en %)	1,4		-0,6		-42,5			-1,6
Asia	7 375 621	32,6	577 626	12,9	79 765	13,4	8 033 012	31,1
Évolution 2012/2011 (en %)	-8,1		-10,4		-43,6		-8,8	
Secours	5 599 805	24,7	334 567	22,2	96 930	16,3	6 031 302	23,3
Évolution 2012/2011 (en %)	-2,0		7,5		-44,2		-2,7	
Aide au logement du CIV	211 223	0,9					211 223	0,8
Évolution 2012/2011 (en %)	-12,8						-12,8	
Total	22 651 882	100,0	2 599 809	100,0	593 248	100,0	25 844 939	100,0
Évolution 2012/2011 (en %)	-2,8		-2,1		-42,9		-4,3	

PIM : prestations interministérielles (y compris restauration).

Asia : actions sociales d'initiatives académiques.

Secours : aides financières exceptionnelles.

CIV : aide au logement des personnels affectés en établissement difficile dans le cadre du comité interministériel de la ville.

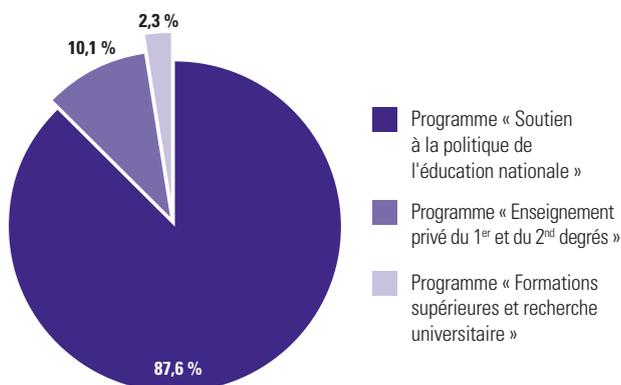
(1) Programme 214 : Soutien à la politique de l'éducation nationale (secteur public).

(2) Programme 139 : Enseignement privé du premier et du second degrés.

(3) Programme 150 : Formations supérieures et recherche universitaire.

Source : MEN-MESR DGRH C1-3, données 2012

Graphique 1 – Répartition des dépenses d'action sociale en 2012 par programme Lof



Source : MEN-MESR DGRH C1-3, données 2012

2. Les prestations interministérielles financées et gérées par le ministère (PIM)

Les prestations interministérielles présentées ci-dessous sont celles qui sont gérées par le ministère de l'éducation nationale,

définies par circulaire interministérielle (prestations à réglementation commune).

2.1. Dépenses par type de prestations

Les PIM se déclinent en aide :

- aux enfants handicapés qui a pour finalité de faciliter l'intégration sociale (allocations aux parents d'enfants handicapés, aux étudiants handicapés, pour les séjours en centres spécialisés);
- aux séjours d'enfants;

- à la restauration qui est une participation de l'administration au prix des repas servis dans les restaurants administratifs et interadministratifs, qui prend la forme d'un abattement sur le prix du repas.

En 2012, les prestations interministérielles, hors aide à la restauration, se sont élevées à 9,0 millions d'euros et les repas ont

été subventionnés à hauteur de 2,5 millions d'euros [Tableau 2]. En ce qui concerne le programme 214 « Soutien à la politique de l'éducation nationale », l'augmentation de la consommation des crédits est de 1,4 % par rapport à 2011.

Les crédits consommés au titre des prestations liées aux vacances accusent une baisse de 9,5 %, qui s'explique d'une part par le contexte budgétaire et d'autre part par le paiement de prestations 2010 décalé sur l'année 2011 dans l'application Chorus (système d'information financière et comptable de l'État).

L'aide aux enfants handicapés, la plus importante [Graphique 2], connaît, quant à elle, une progression de 5,6 %. En revanche, comme en 2011, la baisse de la part des dépenses de l'aide à la restauration (-8,3 %) dans le programme 214 s'explique par le non renouvellement de conventions passées avec certaines structures, des écoles notamment. En effet, les « cantines » des écoles ne constituent pas des restaurants administratifs, au regard de la réglementation. On note par ailleurs, une baisse de fréquentation des restaurants administratifs.

Tableau 2 – Nombre des bénéficiaires et montant des prestations interministérielles à réglementation commune gérées en académie, par programme Lof, en 2012

Type de prestation	Soutien à la politique de l'éducation nationale		Enseignement privé du 1 ^{er} et du 2 nd degrés	Formations supérieures et recherche universitaire	Total
	Bénéficiaires	Dépenses (€)	Dépenses (€)	Dépenses (€)	Dépenses (€)
Aide aux enfants handicapés	4 290	6 994 353	741 866	61 772	7 797 991
Évolution 2012/2011 (en %)	0,7	5,6	-3,0	-43,8	4
Aide aux vacances	12 519	1 024 973	203 410	11 441	1 239 824
Évolution 2012/2011 (en %)	-26,9	-9,6	-15,0	-58,2	-11,4
Sous-total	16 809	8 019 326	945 276	73 213	9 037 815
Aide à la restauration (nombre de repas)	1 211 802	1 445 907	742 340	343 340	2 531 587
Évolution 2012/2011 (en %)	-11,8	-8,3	7	-41,5	-11,4
Total		9 465 233	1 687 616	416 553	11 569 402
Évolution 2012/2011 (en %)		1,4	-0,6	-42,5	-1,6

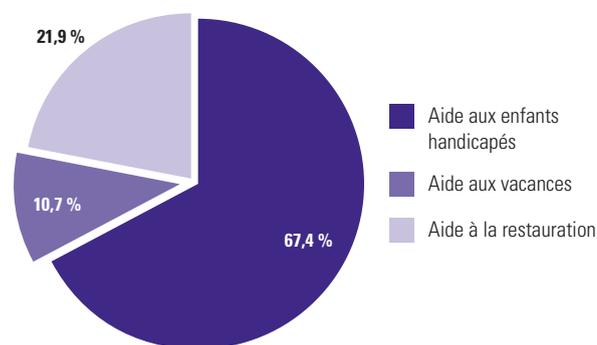
Source : MEN-MESR DGRH C1-3, données 2012

D'autres prestations interministérielles au bénéfice des agents du MEN et du MESR, sont gérées par des prestataires. Non financées par le ministère, elles ne figurent pas dans le tableau 2 :

- le chèque vacances : en 2012, on a compté 118 700 bénéficiaires, tous ministères confondus, soit 28,5 millions d'euros de bonification servie et près de 137 millions d'euros d'épargne obtenue ;
- le Cesu garde d'enfants : parmi les 186 398 bénéficiaires de Cesu garde d'enfants pour tous les ministères, 91 100 relèvent du MEN pour 25,9 millions d'euros ;
- l'aide à l'installation des personnels (AIP) est destinée à accompagner l'accès au logement locatif des fonctionnaires civils stagiaires et titulaires de l'État et des ouvriers d'État rémunérés sur le budget de l'État. Elle est accordée sous réserve de certaines conditions :
- dans sa forme générique aux personnels de l'État quelle que soit leur région d'affectation ;
- dans sa forme dénommée « AIP-Ville », aux personnels de l'État exerçant la majeure partie de leurs fonctions en zone urbaine sensible (ZUS). Elle ne peut dépasser 900 euros. 3 991 dossiers ont été traités en 2012 (pour les agents du MEN et du MESR).

La prestation interministérielle d'action sociale « prêt mobilité » a été supprimée en 2012.

Graphique 2 – Répartition des prestations interministérielles (tous programmes) par type, en 2012



Source : MEN-MESR DGRH C1-3, données 2012

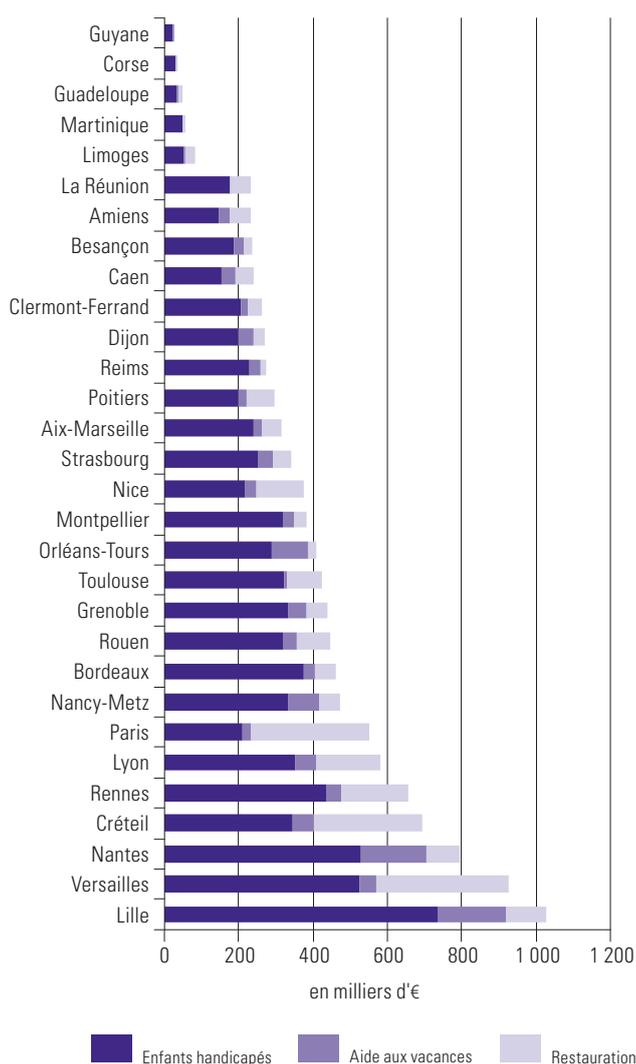
2.2. Répartition académique des PIM

La hiérarchie des montants des prestations interministérielles dans les programmes Lof reflète en partie le poids démographique des académies : faiblesse des effectifs et des PIM dans les académies des départements d'outre-mer, de Corse, importance des prestations dans celles de Créteil, de Lille et de Versailles [Graphique 3].

Les différentes aides n'ont pas le même poids selon les académies. En ce qui concerne l'aide aux vacances, si en moyenne, la France métropolitaine et les DOM y consacrent 10,7 % de leurs dépenses,

celle-ci dépasse 20 % dans les académies d'Orléans-Tours (24 %), Nantes (22,1 %) ou s'en approche à Lille (18,2 %). Le poids de la restauration est de 21,9 % en moyenne, mais dépasse 55 % dans l'académie de Paris et s'approche ou dépasse 40 % dans celles de Versailles et de Créteil. L'action en faveur des enfants handicapés est de 67,4 % en moyenne et c'est dans l'académie de Guyane qu'elle a le poids le plus important (94,1 %) ainsi que celle de Corse (91,9 %). Les académies de Martinique, Bordeaux, Montpellier et Reims y consacrent plus de 80 % de leurs aides.

Graphique 3 – Répartition des montants académiques des PIM par type, en 2012



Note : pour le détail de la répartition des montants académiques, voir « Annexe 1 » des PIM par programme et type.
Source : MEN-MESR DGRH C1-3, données 2012

3. Actions sociales d'initiative académique (Asia)

La vocation des actions sociales d'initiative académique (Asia) élaborées avec les partenaires sociaux est de répondre aux besoins spécifiques locaux. Plus de 91,8 % des montants concernés sont financés par le programme « Soutien à la politique de l'éducation nationale » pour les agents du secteur public d'enseignement scolaire. Sur ce programme, les prestations ont bénéficié à plus

de 26 000 agents pour un montant global de 7,4 millions d'euros. Les Asia enregistrent une baisse de 8,1 % par rapport à 2011. Cette diminution intervient après une hausse constatée en 2011 qui était due essentiellement à la mise en œuvre de l'application métier ministérielle Saxo, entraînant le traitement de certains dossiers de 2010 en début d'année 2011.

3.1. Les dépenses selon le type d'actions

Parmi les sept champs d'actions, celui relatif à la garde des jeunes enfants et l'aide aux études occupe le premier rang des dépenses financées par le programme « Soutien à la politique de l'éducation nationale », soit 33,4 % (6 307 bénéficiaires, soit 24,1 % de l'ensemble) [Tableau 3, Graphique 4]. À l'intérieur de ce champ, l'aide aux études secondaires ou supérieures (aide financière directe à la scolarité ou aide au déplacement des étudiants en fonction du cursus suivi) consomme 95 % des dépenses. L'Asia « vacances-culture-loisirs », en second rang, est en hausse de 16,9 %. Elle comprend l'aide aux séjours d'enfants dans le cadre des vacances individuelles ou en famille, l'aide aux séjours collectifs et l'aide à l'accès à des activités de loisirs culturels et sportifs. L'aide au logement (1 550 bénéficiaires, soit 5,9 %) consomme 13,1 % de la dépense globale. L'Asia « logement » est destinée à aider les agents qui entrent dans un logement (notamment installation des personnes nouvellement nommées dans une académie). Elle permet de financer une partie des frais de déménagement, d'agence, de caution et l'achat de l'équipement de première installation. Les académies de la région parisienne consacrent

une part importante de leur budget d'action sociale à ce domaine pour faire face à la cherté des loyers et à la rareté des logements locatifs : Paris (46,8 %), Créteil (31,5 %) et Versailles (25,2 %).

L'Asia « restauration », par le biais de subventions d'équipement et de fonctionnement, est destinée à l'achat et au renouvellement de matériels de cuisine des restaurants administratifs et interadministratifs (86 sites).

L'Asia « environnement privé » consomme 9,3 % de la dépense ; elle intervient dans le cadre de situations de divorces et de monoparentalité.

L'Asia « environnement professionnel », a enregistré une forte hausse (+ 40 %). Elle concerne les actions relatives à la formation et à la préparation au départ à la retraite des agents.

L'Asia « accueil-information » est destinée à informer l'ensemble des agents des aides mises en place en matière d'action sociale et la partie « conseil » recouvre la consultation juridique et le conseil en économie sociale et familiale. Par ailleurs, de nombreuses académies ont développé l'information et la communication par le biais de leur site Internet.

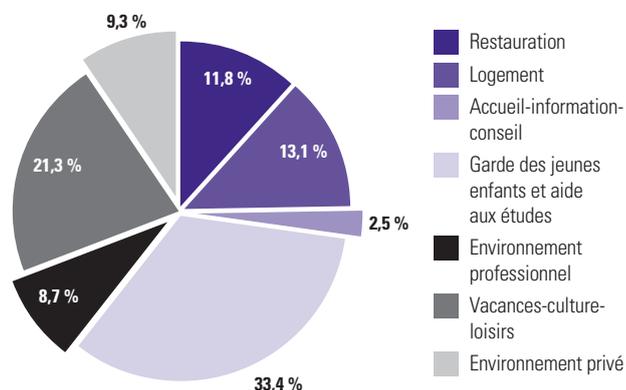
Tableau 3 – Montants et bénéficiaires des prestations Asia du programme 214 « Soutien à la politique de l'éducation nationale » en 2012

	Dépenses		Bénéficiaires	
	€	Évolution 2012/2011 (en %)	Effectifs	Évolution 2012/2011 (en %)
Restauration	868 274	-13,0	nd	nd
Logement	962 552	-20,2	1 550	-26,9
Accueil-information-conseil	181 825	-34,7	nd	nd
Garde des jeunes enfants et aide aux études	2 466 642	-13,6	6 307	-32,0
Environnement professionnel	638 999	39,6	1 909	nd
Vacances-culture-loisirs	1 573 946	16,9	14 783	0,7
Environnement privé	683 383	-22,4	1 609	-45,2
Total	7 375 621	-8,1	26 158	-9,8

nd : information non disponible

Source : MEN-MESR DGRH C1-3, données 2012

Graphique 4 – Répartition des dépenses du programme « Soutien à la politique de l'éducation nationale » par type en 2012

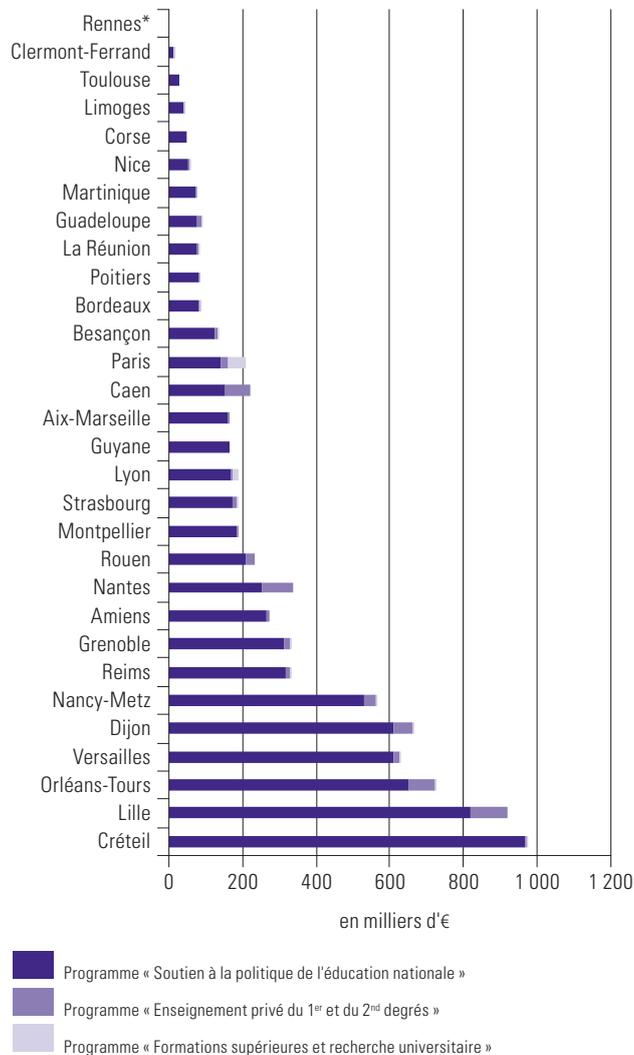


Source : MEN-MESR DGRH C1-3, données 2012

3.2. Les Asia par académie

La répartition des dépenses d'Asia varie d'une académie à l'autre, du point de vue des montants moyens alloués relativement au nombre de bénéficiaires [Graphique 5] : par exemple, l'académie de Lille concentre 11,4 % de la dépense globale pour 5,2 % de l'ensemble des bénéficiaires et à l'inverse celle de Nancy-Metz consomme 7,0 % de la dépense totale des Asia pour 12,1 % de bénéficiaires. Le poids relatif des programmes varie aussi : plus d'un quart des dépenses totales des académies de Caen et de Nantes relèvent du programme 139 « Enseignement privé du 1^{er} et du 2nd degrés ». 23 % des dépenses de l'académie de Paris relèvent du programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire ».

Graphique 5 – Répartition des dépenses d'Asia par académie et programme budgétaire, en 2012



* Pas d'Asia à Rennes.
 Note : pour le niveau des dépenses d'Asia et le nombre de bénéficiaires, par académie et programme budgétaire, voir « Annexe 2 ».

4. Prêts à court terme et secours urgents et exceptionnels

Pour venir en aide aux agents en activité, retraités ou à leur famille, qui rencontrent des difficultés passagères par suite d'événements imprévus (séparation, divorce, chômage du conjoint ou décès) des aides financières sont attribuées par le recteur d'académie après enquête sociale et avis de la commission académique ou départementale d'action sociale. Ces aides peuvent

également être attribuées pour participer aux dépenses liées à des frais dentaires ou de prothèses auditives, peu remboursées par la sécurité sociale et les mutuelles.

Il s'agit :

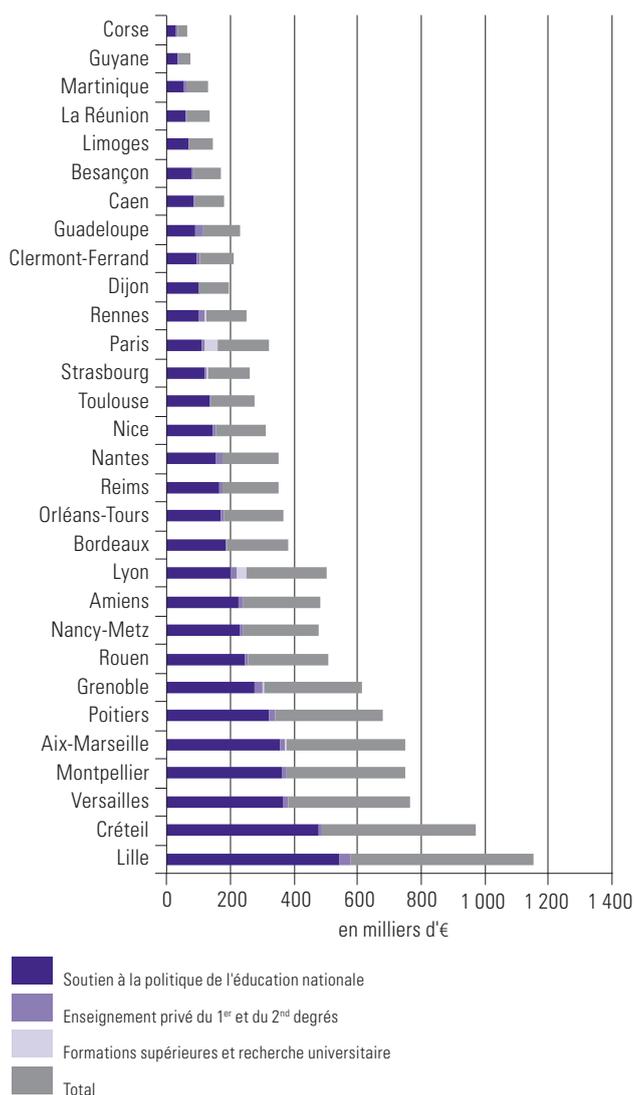
- de secours urgents et exceptionnels non remboursables ;
- de prêts à court terme et sans intérêt.

4.1. Dépenses au titre des secours par programme budgétaire

Certaines académies consacrent une part importante de leurs crédits d'action sociale aux secours : Lille (600 000 €), Créteil (500 000 €), Versailles, Aix-Marseille et Montpellier (400 000 €) [Graphique 6].

Plus de 90 % des dépenses de la majorité des académies relèvent du programme « Soutien à la politique de l'éducation nationale » ; les académies de Paris et Lyon font partie des exceptions, consacrant respectivement 24,7 % et 12,8 % de leurs dépenses au programme « Formations supérieures et de la recherche universitaire », ainsi que les académies de Guadeloupe, Rennes et Nantes, qui affectent respectivement 19,6 %, 16,4 %, 12,5 % de leurs dépenses au programme « Enseignement privé du 1^{er} et du 2nd degrés ».

Graphique 6 – Répartition académique des dépenses au titre des secours, par programme budgétaire, en 2012



Source : MEN-MESR DGRH C1-3, données 2012

4.2. Nombre de secours attribués et montant moyen

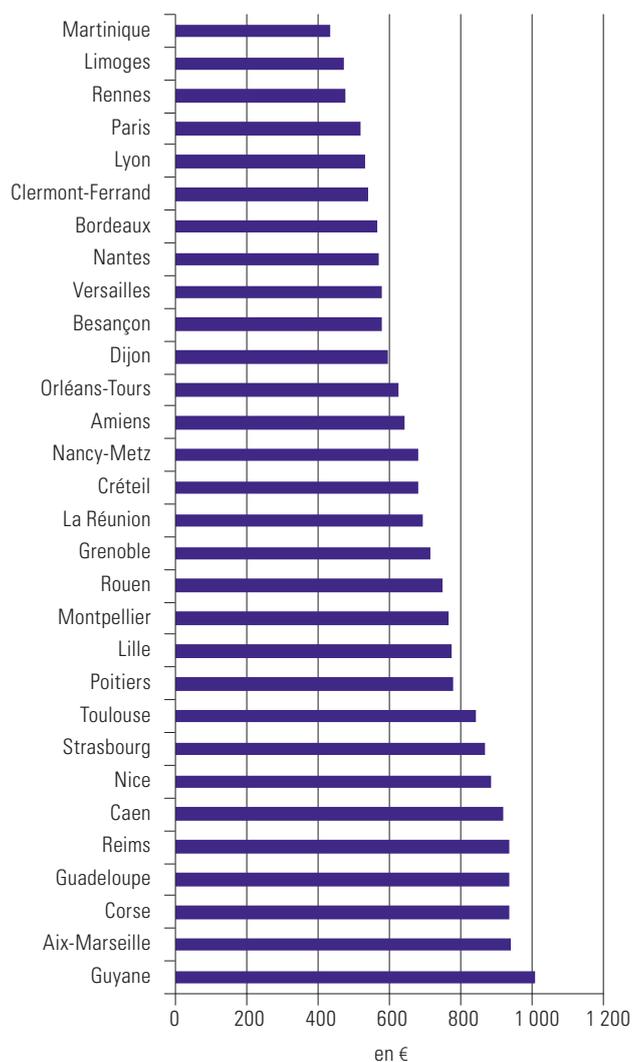
En 2012, 8 122 secours ont été attribués aux agents appartenant au MEN et au MESR, soit une diminution de 0,3 % des dossiers retenus par rapport à 2011. Six académies : Amiens, Créteil, Lille, Montpellier, Poitiers et Versailles, totalisent plus de 40 % des dossiers retenus.

Plus de 85,8 % des bénéficiaires des secours attribués dans le programme 214 sont des agents en activité, dont plus de la moitié sont des enseignants.

Le montant moyen s'élève à 708 euros. Les sommes moyennes les plus faibles ont été allouées dans les académies de Martinique (435 euros) et Limoges (470 euros), la plus élevée dans l'académie de Guyane (1 010 euros), qui a accordé des secours jusqu'à 2 500 euros [Graphique 7].

Par convention, les prêts sont gérés par la MGEN et leur nombre a baissé de 15 % comparé à 2011. Le montant moyen accordé sur l'ensemble des académies est de 1 510 euros et le montant maximal de 10 000 euros. Sur les 1 184 prêts accordés, 58,2 % l'ont été à des enseignants en activité.

Graphique 7 – Montant moyen accordé au titre des secours urgents et exceptionnels par le programme « Soutien à la politique de l'éducation nationale » en 2012



Note : pour le détail académique du nombre d'agents bénéficiaires et des montants de secours urgents et exceptionnels au titre du programme 214 (secteur scolaire public), en 2012, voir « Annexe 3 ».
Source : MEN-MESR DGRH C1-3, données 2012

5. Aide au logement des personnels affectés en établissement difficile

Suite à une décision du comité interministériel des villes (CIV) en décembre 1999, le ministère de l'éducation nationale a mis en place un dispositif d'aide au logement en faveur des personnels affectés en établissement difficile, situé en zone urbaine.

Les agents bénéficiaires ne doivent pas être éligibles à l'aide à l'installation des personnels de l'État (AIP).

Cette aide est plafonnée à 900 euros. En 2012, elle a concerné

300 agents [Tableau 4], pour un montant global de 211 223 euros soit un montant moyen accordé de 704 euros.

Ce dispositif est en décroissance sensible depuis 2003, du fait de la concurrence des dispositifs interministériels AIP et AIP-ville.

Les académies de Créteil et de la Réunion consomment presque la moitié de la dépense globale du programme 214 (46,2 %), l'académie de Créteil à elle seule 29 %.

Tableau 4 – Aide à l'installation et à l'équipement des personnels affectés en établissement difficile, de 2008 à 2012

	2008	2009	2010	2011	2012
Bénéficiaires	523	345	355	311	300
Dépenses (euros)	342 819	240 573	283 705	242 119	211 223

Source : MEN-MESR DGRH C1-3 données 2012

6. Prestations gérées en partenariat avec la mutuelle générale de l'éducation nationale (MGEN)

L'accord-cadre entre les ministres de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche, inscrivant dans le long terme un partenariat ancien dans les domaines de la santé, de l'aide sociale, de l'éducation et de la formation au profit des personnels, a été renouvelé le 2 octobre 2008 pour 5 ans.

Des actions concertées sont mises en place pour venir en aide aux personnes en situation de handicap ou fragilisées.

La participation du ministère intervient sur le programme 214, soit au total 3 645 000 euros [Tableau 5].

Le financement des équipements spéciaux a pour but d'aider financièrement les personnes pour les frais ponctuels liés au handicap ou à la perte d'autonomie (aménagement du domicile, installations particulières pour véhicule automobile etc.).

La participation aux centres de vacances consiste à accueillir, pendant l'été, des enfants ou des adultes en situation de handicap.

L'aide financière « tierce personne » est destinée à aider les actifs et retraités en situation de handicap ou de dépendance qui

requièrent une tierce personne.

L'action « réservation de lits » vise à financer l'accueil de personnes retraitées dépendantes ou vieillissantes en situation de handicap dans des EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes).

Les réseaux PAS et CNR ont pour objet de favoriser le maintien dans l'emploi et la réinsertion professionnelle des personnels de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur ou de la recherche, mutualistes ou non, soumis à des risques professionnels particuliers ou atteints par une ou plusieurs affections entraînant des difficultés dans leur exercice professionnel.

Le dispositif CNR est chargé d'organiser des stages de reconformation au travail ; ce dispositif est déployé pour l'instant sur l'île-de-France.

La prestation « techniciennes d'intervention sociale et familiale » finance des interventions de travailleuses familiales ou d'aides ménagères à domicile.

Tableau 5 – Prestations gérées en partenariat avec la MGEN, en 2012

	Dépenses totales		Bénéficiaires	Participation du ministère		
	€	%		€	%	Part du ministère (%)
Équipements spéciaux	5 321 453	53	14 556	850 000	23	16
Centres de vacances	1 708 618	17	424	870 000	24	51
Tierce personne	609 871	6	922	345 000	9	57
Réservation de lits	460 000	5	20	300 000	8	65
Réseaux PAS et CNR	1 161 546	12	9 813	830 000	23	71
Techniciennes d'intervention sociale et familiale	830 879	8	1 422	450 000	12	54
Total	10 092 367	100	27 157	3 645 000	100	36

PAS : réseau académique de prévention, d'aide et de suivi

CNR : centre national de réadaptation

Source : MEN-MESR DGRH C1-3, données 2012

Annexes

Annexe 1 – Prestations interministérielles (PIM) en 2012, répartition des montants académiques (en €) par programme et type

Académies	Soutien à la politique de l'éducation nationale prog. 214				Enseignement privé du 1 ^{er} et du 2 nd degrés prog. 139			
	Enfants handicapés	Aide aux vacances	Restauration	Total	Enfants handicapés	Aide aux vacances	Restauration	Total
Aix-Marseille	230 650	22 911	27 623	281 184	8 192	395	24 108	32 695
Amiens	136 774	28 336	33 440	198 550	7 938	2 980	21 818	32 736
Besançon	170 121	25 764	23 267	219 152	12 844	818	0	13 662
Bordeaux	352 909	28 984	44 991	426 884	16 503	2 757	0	19 260
Caen	131 405	33 657	26 121	191 183	22 028	4 371	21 475	47 874
Clermont-Ferrand	191 168	16 707	22 157	230 032	14 600	2 138	12 957	29 695
Corse	26 807	1 060	1 479	29 346	1 835	0	0	1 835
Créteil	326 416	52 335	184 948	563 699	15 050	3 726	102 593	121 369
Dijon	185 707	37 309	13 486	236 502	12 131	2 023	14 154	28 308
Grenoble	331 543	49 884	16 952	398 379	0	0	38 808	38 808
Lille	639 837	157 669	40 666	838 172	92 961	29 299	53 421	175 681
Limoges	50 598	6 543	20 498	77 639	0	0	5 262	5 262
Lyon	304 605	47 283	61 917	413 805	37 535	4 945	31 407	73 887
Montpellier	295 360	27 180	19 086	341 626	24 477	2 776	6 926	34 179
Nancy-Metz	303 877	75 220	42 831	421 928	30 850	6 371	13 064	50 285
Nantes	406 301	98 341	65 263	569 905	122 374	77 883	26 081	226 338
Nice	207 010	28 008	102 675	337 693	8 068	813	23 466	32 347
Orléans-Tours	271 290	90 392	23 226	384 908	16 360	7 412	0	23 772
Paris	165 811	13 486	96 806	276 103	22 117	8 963	66 640	97 720
Poitiers	180 304	18 053	47 879	246 236	18 492	4 107	28 293	50 892
Reims	192 497	28 091	16 006	236 594	35 595	1 485	0	37 080
Rennes	326 283	21 819	61 479	409 581	105 949	18 355	91 520	215 824
Rouen	280 841	34 448	74 435	389 724	38 895	1 140	16 084	56 119
Strasbourg	228 411	35 060	25 674	289 145	21 636	4 906	23 724	50 266
Toulouse	297 089	9 710	52 737	359 536	23 157	852	26 061	50 070
Versailles	490 287	31 361	247 079	768 727	24 207	14 540	94 477	133 224
France métro.	6 723 901	1 019 611	1 392 721	9 136 233	733 794	203 055	742 339	1 679 188
Guadeloupe	33 198	2 315	690	36 203	1 529	228	0	1 757
Guyane	22 324	1 271	0	23 595	0	127	0	127
Martinique	45 872	1 625	5 495	52 992	1 804	0	0	1 804
La Réunion	169 058	149	47 003	216 210	4 740	0	0	4 740
France métro. + DOM	6 994 353	1 024 971	1 445 909	9 465 233	741 867	203 410	742 339	1 687 616

Source : MEN-MESR DGRH C1-3, données 2012

Académies	Formations supérieures et recherche univ. prog 150				Total			Total
	Enfants handicapés	Aide aux vacances	Restauration	Total	Enfants handicapés	Aide aux vacances	Restauration	
Aix-Marseille	0	0	165	165	238 842	23 306	51 896	314 044
Amiens	0	0	0	0	144 712	31 316	55 258	231 286
Besançon	3 058	0	646	3 704	186 023	26 582	23 913	236 518
Bordeaux	3 788	0	9 678	13 466	373 200	31 741	54 669	459 610
Caen	0	0	0	0	153 433	38 028	47 596	239 057
Clermont-Ferrand	0	110	794	904	205 768	18 955	35 908	260 631
Corse	0	0	0	0	28 642	1 060	1 479	31 181
Créteil	4 079	149	3 647	7 875	345 545	56 210	291 188	692 943
Dijon	1 985	779	2 200	4 964	199 823	40 111	29 840	269 774
Grenoble	0	144	0	144	331 543	50 028	55 760	437 331
Lille	0	0	13 802	13 802	732 798	186 968	107 889	1 027 655
Limoges	0	0	762	762	50 598	6 543	26 522	83 663
Lyon	10 034	3 685	79 331	93 050	352 174	55 913	172 655	580 742
Montpellier	0	0	4 951	4 951	319 837	29 956	30 963	380 756
Nancy-Metz	149	219	0	368	334 876	81 810	55 895	472 581
Nantes	0	0	0	0	528 675	176 224	91 344	796 243
Nice	2 560	377	2 868	5 805	217 638	29 198	129 009	375 845
Orléans-Tours	0	717	0	717	287 650	98 521	23 226	409 397
Paris	21 380	1 960	155 273	178 613	209 308	24 409	318 719	552 436
Poitiers	0	0	0	0	198 796	22 160	76 172	297 128
Reims	0	0	0	0	228 092	29 576	16 006	273 674
Rennes	3 670	164	26 467	30 301	435 902	40 338	179 466	655 706
Rouen	0	0	0	0	319 736	35 588	90 519	445 843
Strasbourg	607	349	0	956	250 654	40 315	49 398	340 367
Toulouse	150	0	12 702	12 852	320 396	10 562	91 500	422 458
Versailles	8 476	1 125	15 042	24 643	522 970	47 026	356 598	926 594
France métro.	59 936	9 778	328 328	398 042	7 517 631	1 232 444	2 463 388	11 213 463
Guadeloupe	0	1 664	7 506	9 170	34 727	4 207	8 196	47 130
Guyane	0	0	0	0	22 324	1 398	0	23 722
Martinique	0	0	0	0	47 676	1 625	5 495	54 796
La Réunion	1 835	0	7 506	9 341	175 633	149	54 509	230 291
France métro. + DOM	61 771	11 442	343 340	416 553	7 797 991	1 239 823	2 531 588	11 569 402

Source : MEN-MESR DGRH C1-3, données 2012

Annexe 2 – Dépenses d'Asie et nombre de bénéficiaires par académie et programme budgétaire, en 2012

	Dépenses (€)				Nombre de bénéficiaires			
	Soutien à la politique de l'éducation nationale	Enseignement privé du 1 ^{er} et du 2 nd degrés	Formations supérieures et recherche universitaire	Total	Soutien à la politique de l'éducation nationale	Enseignement privé du 1 ^{er} et du 2 nd degrés	Formations supérieures et recherche universitaire	Total
Aix-Marseille	159 035	4 000	0	163 035	176	15	0	191
Amiens	264 989	9 660	0	274 649	1 126	60	0	1 186
Besançon	124 648	6 109	1 263	132 020	892	66	10	968
Bordeaux	78 941	3 468	45	82 454	132	14	1	147
Caen	153 262	66 485	0	219 747	568	165	0	733
Clermont-Ferrand	13 665	370	329	14 364	186	0	1	187
Corse	49 403	0	0	49 403	59	0	0	59
Créteil	965 796	5 066	771	971 633	2 494	13	0	2 507
Dijon	610 932	50 274	4 000	665 206	2 773	226	5	3 004
Grenoble	311 749	17 466	2 242	331 457	2 447	165	30	2 642
Lille	819 961	99 563	0	919 524	1 372	181	0	1 553
Limoges	40 166	180	40	40 386	203	3	1	207
Lyon	167 400	5 400	14 300	187 100	205	7	18	230
Montpellier	183 866	6 032	0	189 898	1 510	79	0	1 589
Nancy-Metz	528 836	34 370	927	564 133	3 158	286	6	3 450
Nantes	251 305	85 800	0	337 105	602	279	0	881
Nice	52 885	2 773	3 019	58 677	252	5	8	265
Orléans-Tours	649 230	71 838	863	721 931	2 448	291	4	2 743
Paris	142 087	17 459	48 287	207 833	705	112	253	1 070
Poitiers	78 908	1 128	0	80 036	193	4	0	197
Reims	318 175	12 363	429	330 967	976	34	2	1 012
Rennes	0	0	0	0	0	0	0	0
Rouen	208 671	23 378	0	232 049	317	26	0	343
Strasbourg	171 821	14 616	153	186 590	1 631	32	3	1 666
Toulouse	28 800	0	0	28 800	9	0	0	9
Versailles	611 261	16 754	1 280	629 295	1 062	46	5	1 113
France métro.	6 985 792	554 552	77 948	7 618 292	25 496	2 109	347	27 952
Guadeloupe	75 434	14 190	150	89 774	151	24	0	175
Guyane	164 475	0	0	164 475	228	0	0	228
Martinique	72 566	4 904	0	77 470	162	10	3	175
La Réunion	77 354	3 980	1 667	83 001	121	9	0	130
France métro. + DOM	7 375 621	577 626	79 765	8 033 012	26 158	2 152	350	28 660

Source : MEN-MESR DGRH C1-3, données 2012

Annexe 3 – Nombre d'agents bénéficiaires et montants de secours urgents et exceptionnels au titre du programme 214 (secteur scolaire public), en 2012

	Nombre de dossiers examinés			Agents bénéficiaires			Nombre de dossiers retenus	Montant du secours (€)	Montant maximum accordé (€)	Montant moyen accordé (€)
	Enseignants	Non-enseignants	Retraités	Enseignants	Non-enseignants	Retraités				
Aix-Marseille	209	140	95	177	124	81	382	359 175	1 200	940
Amiens	176	175	65	148	155	46	349	223 950	2 000	642
Besançon	56	93	20	43	81	14	138	79 770	1 000	578
Bordeaux	142	153	56	129	148	54	324	183 385	1 000	566
Caen	47	68	10	34	50	8	92	84 705	2 000	921
Clermont-Ferrand	69	98	27	62	92	26	180	96 955	1 000	539
Corse	17	16	9	0	0	0	34	31 901	1 500	938
Créteil	448	277	10	428	267	10	705	479 552	1 500	680
Dijon	118	44	28	100	32	22	164	97 449	1 200	594
Grenoble	254	149	39	202	128	34	389	278 275	1 600	715
Guadeloupe	52	38	14	46	38	14	98	91 800	2 000	937
Guyane	29	22	2	29	22	2	35	35 335	2 500	1 010
La Réunion	61	19	23	51	13	21	88	60 900	1 500	692
Lille	346	324	112	256	235	74	705	545 469	2 000	774
Limoges	45	74	28	45	74	28	147	69 146	900	470
Lyon	132	230	27	129	226	24	379	201 238	1 200	531
Martinique	99	52	28	57	43	28	128	55 635	1 500	435
Montpellier	284	207	64	236	186	52	474	363 772	2 159	767
Nancy-Metz	132	171	63	132	171	63	341	231 681	1 200	679
Nantes	111	143	34	93	127	29	269	152 971	1 700	569
Nice	110	85	42	73	62	30	165	146 250	2 400	886
Orléans-Tours	134	108	27	129	102	26	269	168 694	1 600	627
Paris	120	109	15	101	92	15	208	108 000	1 200	519
Poitiers	192	171	59	183	170	59	412	321 568	1 500	781
Reims	77	137	30	61	111	25	178	166 405	1 500	935
Rennes	97	103	34	87	95	29	211	100 833	900	478
Rouen	118	192	44	93	157	35	326	243 894	1 220	748
Strasbourg	75	59	14	68	53	11	139	120 860	1 500	869
Toulouse	84	67	26	74	62	23	159	134 269	1 600	844
Versailles	272	367	44	245	345	44	634	365 968	1 500	577
Total	4 106	3 891	1 089	3 511	3 461	927	8 122	5 599 805	2 500	708

Source : MEN-MESR DGRH C1-3, données 2012